

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 068-216803346-20240918-2024AR7305-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
305	Tarifs 2024 - annule et remplace l'arrêté n° 250	18/09/2024	628

Le Maire de la Ville de Thann (Haut-Rhin)

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, ou à défaut au premier adjoint, pour fixer, dans la limite d'un montant unitaire de 2 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulation résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Le présent arrêté fixe, selon les conditions présentées dans le fascicule annexé, les tarifs,

redevances et droits divers pour l'année 2024.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception

par le représentant de l'Etat.

<u>Article 3</u>: Le Directeur Général des Services et le comptable public de la commune de Thann sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une

analistica consentration de l'execution du present arrête

ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, pour contrôle de la légalité ;

- Monsieur le comptable public de la commune de THANN;

Thann, le 18 septembre 2024

Gilbert STOECK Maire de Thann

Il est certifié que le présent arrêté est devenu exécutoire par l'accomplissement des formalités de notification et/ou de transmission au représentant de l'Etat en date du :

Mise en ligne sur le site internet de la commune le

par Monsieur Gilbert STOECKEL - Maire de Thann

Critère

Tarifs 2024

Wild William Control C	_	Critere	101115 2024
Utilisation de l'espace public			
Marché hebdomadaire, food truck, stand de marrons, marché des producteurs et autres manifestations organisées par la ville :			
commerçants abonnés:			
- Emplacement	mètre linéaire		1,50 €
- Droit de branchement électrique léger		abonnement trimestriel ou annuel	30,00 €
- Droit de branchement électrique lourd	forfait trimestriel		60,00 €
commerçants passagers:			
- Emplacement	mètre linéaire		3,00 €
- Droit de branchement électrique léger	journée		2,50 €
- Droit de branchement électrique lourd	journee		5,00 €
Cirques et autres manifestations sous chapiteau		jour de présence avec électricité	50,00 €
Fête forraine	le manège ou stand sans électricité	jour exploité	7,20 €
Forfait charges manège ou stand		jour exploité	6,00 €
Occupation domaine communal			
- Panneau, Stop trottoirs, divers	le panneau ou le m. linéaire	année	40,00 €
- Longueur devant le magasin	le m.linéaire	année	30,00 €
- Terrasse jusqu'à 20 m²	le m²	année	30,00 €
- Terrasse au-delà de 20 m²	le m² supplémentaire	année	15,00 €
- Parking jusqu'à 20 m²	le m²	année	30,00 €
- Ouvrage en saillie (sur permission de voirie)	le m²	année	5,00 €
Emprise au sol pour travaux (échafaudage, cabanon de chantier, benne, stockage, fouille, remblai, stationnement, ou de tout autre		m2 /jour la première semaine	0,60 €
dispositif de chantier indispensable)		m2 /semaine	1,00 €
Réseau eau et assainissement		par kilomètre de réseau	39,00 €
- si ouvrages particuliers se rajoute		par m2	2,60 €
Location d'un chalet ou emplacement Marché de Printemps			
- chalet avec branchement électrique		2 jours	50,00 €
- chalet sans branchement électrique		2 jours	40,00 €
- emplacement extérieur sans branchement électrique		2 jours	20,00 €
- emplacement extérieur avec branchement électrique		2 jours	30,00 €
- emplacement intérieur avec branchement électrique		2 jours	50,00 €
- emplacement intérieur sans branchement électrique	_	2 jours	40,00 €
ocation d'un chalet Marché de Noël			
- pour un jour		journée	40,00 €
- pour une semaine		semaine	165,00 €
- pour un mois chalet complet		mois	650,00 €
orfait charges chalet			
- pour un chalet sans restauration		journée	5,00 €
- pour un chalet petite restauration		journée	10,00 €

		Critère	Tarifs 2024
Bulletin municipal			
	page entitive A4	l' insertion	950,00 €
	page entière A4	pour 2 insertions	1 400,00 €
	1/2 page A4	l' insertion	450,00 €
	1/2 page A4	pour 2 insertions	650,00 €
Encarts publicitaires	2/8ème page A4	l' insertion	250,00 €
		pour 2 insertions	350,00 €
	1/8ème page A4	l' insertion	125,00 €
	1/ocine page A4	pour 2 insertions	180,00 €
	flyer A5	l' insertion	60,00 €
Cimetière			
Concessions simples	2m X 1m	15 ans	310,00 €
•	2m X 1m	30 ans	530,00 €
Concessions doubles	2m X 2m	15 ans	550,00 €
concessions doubles	2m X 2m	30 ans	980,00 €
Concessions triples	2m X 3m	15 ans	760,00 €
concessions unpies	2m X 3m	30 ans	1 430,00 €
Concession colombarium		15 ans	730,00 €
concession colombandin		30 ans	1 430,00 €
Plaque pour colombarium		l'unité	45,00 €
Locaux - location temporaire Salle de réunion		heure	35,00 €
Saile de l'édition		100 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (100	
Salle Maison des Associations		demi journée	50,00 €
		journée	100,00 €
Cuisine du Panier du Rangen		demi journée	50,00 €
Hôtel de Ville - salle des conférences		demi journée	170,00 €
Gymnase du Steinby	grande salle	heure	25,00 €
Salles de musique à l'école du Bungert	Climatisée	heure	30,00 €
Salle Schreiber à l'école du Bungert		heure	30,00 €
	grande salle	heure	30,00 €
Centre sportif F. BOURGER	salle gymnastique	heure	40,00 €
	petites salles	heure	20,00 €
ocaux scolaires (salle évolution / salle de danse)	Tarif été (du 01/04 au 30/10)	heure	12,00 €
	Tarif hiver (du 01/11 au 31/03)	heure	15,00 €
Stade de Rugby	terrain honneur	match jour = 2 heures	75,00 €
	terrain honneur	match nuit = 2 heures	150,00 €
	terrain honneur	match jour = 2 heures	75,00 €
Stade de football	terrain honneur	match nuit = 2 heures	150,00 €
	terrain annexe	match jour = 2 heures	50,00 €
	terrain annexe	match nuit = 2 heures	70,00 €

		Critère	Tarifs 2024
Matériel - location temporaires			
Cinémomètre		jour	35,00 €
Barrières mobiles	unité	jour	5,00 €
Praticables mobiles	unité	jour	20,00 €
Podium	unité	-	
Chaises	#875000E3000	jour	300,00 €
CO. 10. 10.	unité	jour	5,00 €
Tables	unité	jour	5,00 €
Mise à disposition d'un smartphone	mois	Avec forfait inclus	25,00 €
Véhicule - location temporaires pour les autres collectivités			
Fourgan camionnette plateau DTAC 22 FT		jour sans chauffeur	70,00 €
Fourgon,camionnette,plateau-PTAC <3,5T		heure avec chauffeur	44,00 €
Detite belaviour		jour sans chauffeur	150,00 €
Petite balayeuse		heure avec chauffeur	55,00 €
Crando halaveve		jour sans chauffeur	250,00 €
Grande balayeuse		heure avec chauffeur	66,00 €
		jour sans chauffeur	150,00 €
Chariot élévateur, chariot		heure avec chauffeur	66,00 €
		jour sans chauffeur	300,00 €
Camion PTAC > 3,5T		heure avec chauffeur	88,00 €
		jour sans chauffeur	400,00 €
Chasse neige équipé sans sel		heure avec chauffeur	110,00 €
Prestations personnel communal			110,00 €
		Jours ouvrés	22.00.6
Agent technique	heure	Nuit	32,00 € 64,00 €
		Dimanches et jours fériés	62,00 €
Agent d'encadrement et d'étude	heure	Jours ouvrés	49,00 €
5 d stade	lieure	Nuit Dimanches et jours fériés	97,00 € 92,00 €
Remplacement de matériel			
Barrière Lisbonne	unité	Forfait	622,26 €
Potelet Procity	unité	Forfait	449,21 €
otelet fonte écusson	unité	Forfait	1 510,80 €
articipations ou ventes			
Gobelet			1,00 €
avage des gobelets			0,10 €
in "clos de la Ville de Thann"	bouteille	Riesling	22,00 €
in "clos de la Ville de Thann"	bouteille	Pinot gris	24,00 €
nsemble décoratif de Noël	unité		150,00 €

	1 490 002		
		Critère	Tarifs 2024
Badge d'accès aux bâtiments communaux			20,00 €
Badge pour le système de pointeuse			10,00 €
baage pour le byseeme de pointease		1	10,00 €
Ludothèque			
Adhésion :			
famille thannoise	е	annuelle	15,00 €
famille non thannoise	e	annuelle	18,00 €
collectivités / associations thannoise	e	annuelle	35,00 €
collectivités / associations non thannoise	e	annuelle	38,00 €
professionne		annuelle	50,00 €
Location jeu :			
Jeux de société	5		
famille	9	3 semaines	1,00 €
professionne	jeu - de 1 an	3 semaines	1,00 €
professionne	jeu + de 1 an	3 semaines	0,50 €
collectivités / associations	5	3 semaines	gratuit
Grands jeux	<	1 semaine	4,00 €
collectivités / associations		1 semaine	gratuit
caution pour tous		1 semaine	80,00 €
Amendes :			
pénalité pour retard > à 15 jours	5	semaine	2,00 €
remplacement d'une pièce			2,00 €
pièce manquante non remplaçable ou jeu non restitué	\$		facturation du jeu au prix d'achat moins 15% de vétusté par an
Activités découvertes		heure	1006
Animations sportives, éducatives ou culturelles		Heure	1,00 €
Photocopie			
	A4 noir et blanc		0,20 €
Photocopie	A3 noir et blanc	la copie	0,25 €
	A4 couleur	ia copic	0,30 €
	A3 couleur		0,50 €
Produits forestiers en € HT (TVA 10%)			
Bois coupé à façonner	m3	hêtre qualité supérieure	50,00 €
	m3	chêne / érable	46,00 €
Bois coupé à façonner Fonds de coupe	m3	hêtre qualité standard autres essences	10,00 €